GROUPE DE RECHERCHES D'ACTIONS ET D'ASSISTANCE POUR LE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

GRAADECOM

BP: 481 Sikasso TEL: 21 62 17 90, Cell. : 76 07 22 03
Email:graadecom09@gmail.com
RUE 124 Village CAN Hamdallaye Face nouvel Hôpital Sikasso République du Mali

POLITIQUE DE DENONCIATION DE L'ONG GRAADECOM

Adoptée en septembre 2022

TABLE DE MATIERES

PREAMBULE **3**

SECTION1 : ENONCE, BUT ET CHAMP D'APPLICATION DE LA POLITIQUE **3**
Article 1 : Enoncé de la politique 3
Article 2 : But de la politique 3
Article 3 : Champ d'application 4

SECTION 2 : STRATEGIE, OUTILS DE DENONCIATION ET GESTION DES PLAINTES ET GRIEFS **4**
Article 4 : Au titre des stratégies 4
Article 5 : Au titre des outils 4
Article 6 : Gestion des plaintes et griefs **Erreur ! Signet non défini.**

SECTION 3: DISPOSITIONS FINALES..... Erreur ! Signet non défini.
Article 7 : Modification de la politique **Erreur ! Signet non défini.**
Article 8: Publication
Erreur ! Signet non défini.
Article 9 : Entrée en vigueur **Erreur ! Signet non défini.**

PREAMBULE

Les comportements et actes répréhensibles contenus dans les instruments internes de gestion de GRAADECOMM ci-après cités sont hautement constitutifs d'actes de dénonciation. Il s'agit :

1. du Manuel de Procédures Administratives, Financières et Comptables;
2. du Règlement Intérieur;
3. de la Politique genre et inclusion;
4. du Guide de passation de marchés;
5. de la Politique de protection de l'enfance;
6. de la Politique de lutte contre la corruption et la fraude;
7. de la Politique de lutte contre le harcèlement sexuel;
8. de la Politique de conflit d'intérêts ;
9. de la politique environnementale.

Toute autre politique ou stratégie destinée à améliorer le professionnalisme, la crédibilité et l'intégrité morale au sein de GRAADECOM que l'ONG adoptera après l'entrée en vigueur de cette politique entre dans son champ d'application dès lors que cette politique ou stratégie fait cas des faits répréhensibles susceptibles d'être commis par les agents, membres, ou prestataires de GRAADECOM.

SECTION1 : ENONCE, BUT ET CHAMP D'APPLICATION DE LA POLITIQUE

Article 1 : Enoncé de la politique

Les actes et comportements susceptible de :

- **Compromettre le professionnaliste et la crédibilité de GRAADECOM,**
- **ou constituer une entrave sérieuse à la réalisation de sa mission et de ses objectifs de développement,**
- **ou encore de servir des intérêts personnels au détriment de l'intérêt général de GRAADECOM et des bénéficiaires de ses projets et programme,**

sont formellement prohibés.

Article 2 : But de la politique

La politique de dénonciation vise à promouvoir les normes d'éthique et de déontologie au sein de GRAADECOM et au niveau de ses interventions à l'effet d'orienter systématiquement ses actions sur l'amélioration des conditions de vie des communautés partenaires.

Article 3 : Champ d'application

Les personnes physiques ou morales visées par la présente politique sont celles qui sont ci-dessous citées, notamment quand elles agissent dans le cadre de leurs relations spécifiques avec GRAADECOM.

- les membres et personnel de GRAADECOM;
- les personnes employées par une entité effectuant des missions pour GRAADECOM ;
- Les volontaires, stagiaires et bénévoles;
- les consultants, les partenaires de mise en œuvre des activités de l'organisation ;
- Les fournisseurs de GRAADECOM et ;
- toute entité associée à l'occasion des consortiums autour des projets/programmes communs.

SECTION 2 : STRATEGIE, OUTILS DE DENONCIATION ET GESTION DES PLAINTES ET GRIEFS

Article 4 : Au titre des stratégies

- La réception de la plainte par un Comité Central de Traitement des Plaintes ;
- La constitution d'une équipe d'enquête ;
- La réalisation d'une mission d'enquête autour du problème ayant fait l'objet de dénonciation;
- L'élaboration d'un rapport d'enquête ;
- La tenue d'une rencontre de restitution de la mission d'enquête à la direction de l'ONG GRAADECOM ;
- La prise de décision du Comité Central de Traitement des Plaintes ;
- L'approbation de la décision par le Directeur Exécutif;
- L'application systématique de la sanction.

Article 5 : Au titre des outils

- **Le Numéro Vert :**

L'une des stratégies mise en place par certains partenaires de GRAADECOM comme le PAM et Save the Children dans le cadre du programme de résilience et du projet TPAE constitue l'utilisation du numéro vert.

- **La boite à suggestions :**

Au-delà de va vocation à recevoir des suggestions allant dans le cadre de l'amélioration de la structure et de ses projets et programmes, cette boite peut aussi recevoir des plaintes des signalements d'abus, de malversations ou comportements et pratiques professionnellement répréhensibles.

Article 6 : Gestion des plaintes et griefs

Un Comité Central de Traitement des Plaintes est mis en place au niveau de la Direction de GRAADECOM et dirigé par six (06) membres paritairement désignés :

- 02 personnes par le Secrétaire Général dont 01 femme;
- 02 membres par le Conseil d'Administration dont une femme ;
- 02 membres par le personnel (gardien, chauffeur, secrétaire) dont une femme.

Le comité mis en place ses procédures d'instruction et de traitement des griefs.

La décision du Comité est approuvée par le Secrétaire pour son application. Dans l'exercice de son pouvoir d'approbation, cette décision lie le Secrétaire Général sauf si ce dernier apporte un argumentaire irréfutable sur la régularité de ladite décision.

Toutefois, lorsqu'un membre du Comité est mis en cause, il ne participe conséquemment pas à la gestion de la plainte.

SECTION 3: DISPOSITIONS FINALES

Article 7 : Modification de la politique

L'initiative de la révision de la présente politique appartient concomitamment au Secrétaire Général et au Président de GRAADECOM. Les aspects de modifications sont apportés à la politique par un comité mis en place à cet effet. La politique révisée est adaptée par le Conseil d'Administration.

Article 8: Publication

La publication de La présente politique sera faite à l'endroit des parties visées par l'article 8 et partout où besoin est.

Article 9 : Entrée en vigueur

La politique de lutte de protection de GRAADECOM entre en vigueur un jour franc après son adoption par le Conseil d'Administration.

Fait à Sikasso, le 30/09/2022

Approuvée par le Conseil d'Administration.

POLITIQUE DE DENONCIATION DE L'ONG GRAADECOM Page 5